



HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)
Date d'émission: 2021-10-29 Date de révision: 2024-04-15 Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : HG nettoyant four, grill et barbecue
Type de produit : Détergent
Code du produit : 138 ART
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de nettoyage
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.3. Fournisseur

Fabricant

HG International B.V.
P.J. Oudweg 41
Almere, 1314 CJ
The Netherlands
T +31 (0)36 54 94 700
safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd.
1-280 Hunter's Valley Road
Woodbridge, On L4H 3V9
Canada

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)36 54 94 777
Uniquement pour le personnel médical
Lun-Ven 09:00 AM - 05:00 PM (CEST)

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	Chemtrec		(813) 248 0585	Toll Free (800) 255 3924 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
-------------------------------	---

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Hydroxyde de sodium; soude caustique	Hydroxyde de sodium; soude caustique	n° CAS: 1310-73-2	≥ 2 – < 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	-	n° CAS: 68515-73-1	≥ 2 – < 5	Eye Dam. 1, H318
Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.	Acids	n° CAS: 85536-14-7	≥ 2 – < 5	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Sodium etasulphate	-	n° CAS: 126-92-1	≥ 2 – < 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion : Une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Mesures de précaution contre l'incendie : Le ruissellement des eaux de lutte contre l'incendie ou de dilution peut polluer.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef.
Matières incompatibles	: Acides.
Chaleur et sources d'ignition	: Éviter la chaleur et le soleil direct.
Température de stockage	: > 0 – < 30 °C
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
Plafond	2 mg/m ³
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)

Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés
- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement
- : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité obligatoires.

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial	Gouttelettes	
Lunettes de sécurité avec protections latérales	Conditions normales d'utilisation	

Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	
Type	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	
Vêtements de protection à manches longues	
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques	

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: jaune clair
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13 – 13,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éthér=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,05 – 1,06
Solubilité	: Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. Méthanol. n-octanol. Acétone.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Acides.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), Guideline: EU Method B.1 tris (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
Sodium etasulphate (126-92-1)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg Source: NLM
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Sodium etasulphate (126-92-1)	
DL50 cutanée lapin	6540 mg/kg Source: NLM
ATE CA (oral)	4000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	6540 mg/kg de poids corporel
Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)	
DL50 orale rat	≈ 1470 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1361 - 1588
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
ATE CA (oral)	500 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 13 – 13,5
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14
Sodium etasulphate (126-92-1)	
pH	10,5 – 11,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13 – 13,5
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14
Sodium etasulphate (126-92-1)	
pH	10,5 – 11,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sodium etasulphate (126-92-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1016 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	488 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

CL50 - Poissons [1]	> 35 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	40,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 33 mg/l waterflea

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

CL50 - Poissons [1]	100,81 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CL50 - Poissons [2]	170 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	31,62 mg/l (méthode OCDE 202)
CE50 72h - Algues [1]	27,22 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
CE50 72h - Algues [2]	37 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	1,8 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)
NOEC chronique crustacé	2 mg/l Daphnia magna (puce d'eau)

Sodium etasulphate (126-92-1)

CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	483 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 511 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	≥ 1357 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '42 d'
NOEC (chronique)	1,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	6,86 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)

CL50 - Poissons [1]	1,67 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	7,4 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	1 mg/l days = 28 ; Species: Lepomis macrochirus (Bluegill); Data source: Literature data
NOEC (chronique)	1,18 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité

HG nettoyant four, grill et barbecue	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	100 % (méthode OCDE 301E)
Sodium etasulphate (126-92-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable
Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidly degradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HG nettoyant four, grill et barbecue	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,88
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 100
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	≤ -0,07 à 20°C
Sodium etasulphate (126-92-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,35
Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

12.4. Mobilité dans le sol

HG nettoyant four, grill et barbecue	
Écologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)	
Mobilité dans le sol	0,2624 Source: EPISUITE

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets)	: Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Informations écologiques	: Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3267	3267	3267	3267
14.2. Désignation officielle pour le transport			
LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (CONTIENT : Sodium hydroxide)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (CONTAINS : Sodium hydroxide; caustic soda)
Description document de transport			
UN3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, III	UN3267 Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (CONTIENT : Sodium hydroxide), 8, III	UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (CONTIENT : Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, III	UN 3267 Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (CONTAINS : Sodium hydroxide; caustic soda), 8, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport	: Transportez toujours le produit dans des récipients fermés, verticaux et sécurisés, Veillez à ce que les personnes transportant le produit sachent comment réagir en cas d'accident ou de fuite
--	---

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TMD

N° ONU (TDG)	: UN3267
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E1
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 153

DOT

N° ONU (DOT)	: UN3267
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 60 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information	: 40 - Stow "clear of living quarters"; 52 - Stow "separated from" acids

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SGG18, SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Disposition particulière (IATA)	: A3, A803
Code ERG (IATA)	: 8L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Sodium etasulphate (126-92-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides (68515-73-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Sodium etasulphate (126-92-1)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. (85536-14-7)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-29-2021
Date de révision : 04-15-2024

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	N° ONU (DOT)	Modifié	
	Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	Modifié	
	N° ONU (TDG)	Modifié	
	n° DOT NA	Modifié	
	DOT Arrimage - Autre information	Modifié	
	Désignation officielle pour le transport (DOT)	Modifié	
	Désignation officielle pour le transport (TMD)	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS CA)	Modifié	
	Concentration de la solution utilisée pour la mesure du pH	Ajouté	
	Tri (IMDG)	Ajouté	
	Désignation officielle pour le transport (IATA)	Modifié	
	Propriétés et observations (IMDG)	Modifié	
	Désignation officielle pour le transport (IMDG)	Modifié	
	Code ERG (IATA)	Ajouté	
	Disposition particulière (IATA)	Ajouté	
	Étiquettes de danger (IATA)	Ajouté	
	Étiquettes de danger (IMDG)	Ajouté	
	N° FS (Déversement)	Ajouté	
	N° FS (Feu)	Ajouté	
	Arrimage et manutention (Code IMDG)	Ajouté	
1.1	Nom	Ajouté	

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.2	Restrictions d'emploi	Ajouté	
2.1	Classification (GHS CA)	Modifié	
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté	
5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
6	Pour la rétention	Ajouté	
6.1	Mesures générales	Ajouté	
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Mesures techniques	Ajouté	
7.2	Matériaux d'emballage	Ajouté	
7.2	Température de stockage	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
7.2	Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ajouté	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié	
9.1	Point de fusion	Enlevé	
9.1	pH	Modifié	
9.1	Masse volumique	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté	
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté	
12.4	Écologie - sol	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Ajouté	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté	
13.1	Informations écologiques	Ajouté	
13.1	Législation régionale (déchets)	Ajouté	
14	Mesures de précautions pour le transport	Ajouté	
14.1	N° ONU (IMDG)	Modifié	
14.1	N° UN (IATA)	Modifié	
16	Conseils de formation	Ajouté	

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Conseils de formation	: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. S'assurer que le personnel connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Autres informations	: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes complet des phrases H:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
Numéro CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé

HG nettoyant four, grill et barbecue

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Abréviations et acronymes:	
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
n° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.